

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 avril 2026

Membres :		
- afférents au Conseil :	15	Le vingt et un avril deux Mil vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.
- en exercice :	15	
- présents :	14	
- votants :	14	
Convocation en date du :		Présents : BANCEL Béatrice, BEAUGENT Marlène, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FORISSIER Maryline, FOUGERE Gilbert, LEROI Nicolas, OBLETTE Sandra, RIVOLLIER Nicole, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne
16 avril 2026		Absents excusés : VIAL Pierre-Alexandre
Affichée le :		Secrétaire de séance élu : FOUGERE Gilbert
16 avril 2026		

N° 2026D301

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 10.76 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.63 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.45 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Le Secrétaire de Séance
Gilbert FOUGERE



ROZIER EN DONZY, le 23/04/2026

Signé : le Maire, Didier BERNE

